

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 18 OCTOBRE 2022****NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 20
- de votants 26

L'an deux mil vingt deux

Le dix-huit octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

**OBJET**

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**CONVENTION D'ADHÉSION AU  
SERVICE DU PÔLE PRÉVENTION  
SANTÉ AU TRAVAIL DU CDG 59**

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET H. DUMOULIN JM. DELANNOY B. MERESSE C. RIFF C. MERCIER B. LE MIGNENT A. DEVEMY L. PHILIPPE D. RAMEZ V. PORQUET H. LEDOUX JC. REZIGA S. GLINEUR F. COQUELET I. PLOUVIER S. SPOTO MP. THUILLET

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/10/2022

Etaient excusés : L. BLONDEAU S. PIROTTE A. MALABOEUF A. AIT BAHA C. DESROUSSEUX G. MONTAY C. GRAND

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 12/10/2022

Procurations respectives à : B. MERESSE P. BAUDRIN C. COLLET C. MERCIER MP. THUILLET S. SPOTO

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Centre de Gestion du Nord nous informe de l'évolution des services de santé et médecine du travail et de ses tarifs.

Conformément au décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale, les équipes pluridisciplinaires de santé au travail seront animées et coordonnées par un médecin du travail. Les actions des ergonomes, psychologues du travail, préventeurs, assistantes sociales, etc... seront organisées par les médecins du travail du pôle de prévention santé au travail du centre de gestion.

Pour tenir compte de cette évolution, le centre de gestion du Nord adapte sa facturation et la simplifie et nous propose une nouvelle convention d'adhésion qui sera effective au 1er janvier 2023.

Pour accéder à ces services, une contribution annuelle de 85 euros par agent sera versée.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion au service du pôle prévention santé au travail du CDG 59.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 20 octobre 2022

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

